

Burundi : l'opposition dénonce assassinats et emprisonnements politiques

@rib News, 01/07/2010 Mot liminaire de la conférence de presse tenue par la coalition ADC-IKIBIRI en date du 30 juin 2010 à Bujumbura. Thème central : Dénonciation des massacres et assassinats politiques commis sous couvert de simulacres électoraux. Contexte général Ce lundi 28 juin 2010, la CENI, en collaboration avec le régime CNDD-FDD dont elle est aux yeux de tous devenu Porte-parole, a organisé un simulacre d'élection présidentielle, au cours de laquelle les Burundais étaient appelés à se prononcer contre ou pour le Président Pierre Nkurunziza à sa propre succession. Ce simulacre d'élection a été organisé alors que la coalition ADC-IKIBIRI avait indiqué que ce processus était inconstitutionnel et illégal. Cette tragi-comédie politique se renforce dans le pays par des actes de massacres, d'assassinats et d'emprisonnements politiques commis sous couvert de des deux simulacres électoraux, les Communales et la Présidentielle.

En effet, plusieurs personnes, membres des partis politiques formant la coalition ADC-IKIBIRI, ont été la cible de massacres groupés ou d'assassinats, afin de les faire taire définitivement. Pendant ce temps, plusieurs personnes continuent à être arrêtées et emprisonnées sous divers prétextes fallacieux. En organisant cette conférence de presse, notre intention n'est pas d'évaluer la tragi-comédie électorale présidentielle, dont, du reste, la coalition ADC-IKIBIRI a indiqué qu'elle ne reconnaîtra jamais les résultats puisque illégale et anticonstitutionnelle. Notre propos vise à dénoncer publiquement les graves violations des droits de l'homme qui sont en train d'être commises par le pouvoir en place sous le couvert de protection d'un honteux processus électoral, dont les résultats sont toujours connus d'avance. Il sied bien de parler de simulacres électoraux pour effectivement diverses raisons :

a) La coalition ADC-IKIBIRI a déjà démontré clairement l'inconstitutionnalité de ce simulacre d'élections présidentielles dont, en effet, nulle procédure légale ne mentionne ni dans la Constitution, ni dans le Code électoral ;

b) L'illégalité de ce simulacre d'élection présidentielle par le Président de la CENI, Monsieur Pierre Claver NDAYICARIYE, qui, au cours de toute la journée de lundi pendant le scrutin, a plusieurs fois donné des ordres procéduraux d'élection sur les voies des ondes, ordres qui ne sont mentionnés nulle part dans la Constitution ou dans le code électoral. Ces ordres ont plongé les agents des bureaux de vote dans le désordre total.

c) La CENI a dû reconnaître que les formes isolées utilisées pendant les élections communales étaient illégales puisque ne permettant pas le secret du vote, et a dû procéder à la correction de ces irrégularités. Cependant, elle avait oublié de constater qu'une enveloppe contenant un bulletin de vote, surtout blanche, est tout à fait distinguable d'une enveloppe blanche vide car trop transparente ; le secret de vote dans ce cas n'était qu'un secret de polichinelle.

d) Le Président de la CENI a indiqué dans ses déclarations que les voies des ondes les méthodes de dépouillement des enveloppes vides, lesquelles méthodes ne sont prévues nulle part dans les textes légaux. Ceci fut bien entendu une raison de confusion au niveau de plusieurs bureaux de vote qui n'avaient rien compris. Curieusement, suite à ces nouvelles méthodes, la prétendue élection présidentielle a pu donner des voix nulles qui n'étaient jamais apparues lors du scrutin communal, sans que l'on sache exactement ce qui est considéré comme nul ou pas.

e) La CENI a bien diffusé des résultats de participation issus des bureaux de vote dans presque tout le pays par l'intermédiaire des voies des ondes. Ces résultats indiquaient bien que la moyenne de participation au scrutin variaient de 10 à 30% et rarement à 50% suivant les communes et les provinces. Ces résultats sont restés tels que jusque dans l'après-midi à 14 heures. A ce moment, il n'y avait plus de votants sur les bureaux de vote, et on n'en attendait plus depuis belle lurette. Par quel miracle, à moins de deux heures, c'est-à-dire, de 14 h à 16 h, le taux de participation qui variait entre 10 à 30% s'est transformé en 70% et 90% lors de l'annonce des résultats dans la soirée du même jour ?

f) Pour expliquer le désintéressement manifeste des candidats au vote, les adulateurs du pouvoir ont avancé le fait que les gens venaient à compte goûte dans la matinée parce qu'ils étaient d'abord occupés par le champ. Lors des communales, les électeurs ont voté matinaux. On est en droit de se poser la question suivante : quel amour des travaux champêtres qui disparaît quand il s'agit des communales pour ressurgir miraculeusement lors de la présidentielle ?

g) Il sera très difficile si pas quasi impossible d'importe quel observateur national ou international de montrer que la participation qui était très faible jusqu'aux heures de 14 heures s'est subitement gonflée jusqu'à doubler voire tripler dans les dernières heures du scrutin, alors que tous les médias annonçaient le contraire. Un simple calcul arithmétique convaincrat n'importe quel incrédule qu'il était impossible de passer de 20% de participation moyenne à plus de 50% en moins de deux heures du scrutin, c'est-à-dire de 14 h à 16 h !

h) Dans plusieurs bureaux de vote, il a été constaté que les procès-verbaux avaient été remplis et pré-signés d'avance avant même la tenue des prétendues élections. C'était le cas à Kinama et à Ngagara, et sûrement dans d'autres endroits. Notons qu'il s'est vu lui intimer l'ordre de signer qu'il ne dira pas ce qu'il a vu !

i) Partout dans le pays, les agents de documentation sont intervenus au grand jour dans les bureaux de vote pour donner leurs propres ordres de dépouillement qui ont été suivis, maltré les bulletins de vote de l'enveloppe noire et ceux de l'enveloppe blanche. La CENI et les observateurs ne diront pas qu'ils n'ont pas vu cela.

j) Quand le Président de la CENI en concertation avec le Parti au pouvoir, dont il est de fait devenu Porte-parole, a constaté que les médias trouvaient ces irrégularités tout à fait volontaires et grotesques, il s'est empressé d'empêcher aux médias de diffuser les informations qu'ils constataient dans les bureaux de vote ; Pour cacher quoi ? Le linge sale se lave en famille.

k) La coalition ADC-IKIBIRI affirme que la CENI, en collaboration avec le pouvoir, dont il est de facto Porte-parole, ont encore une fois de plus manipulé les prétendues élections et les dépouillements pour cette fois-ci augmenter artificiellement le taux de participation et fausser en conséquence tous les résultats, en les gonflant grossièrement au profit du seul candidat en compétition solitaire.

l) Un Président de la République mis en place par ces procédures rocambolesques ne peut être qu'illégal et illégitime. Il n'en sera jamais fier, ni le peuple non plus. Quand la prétendue communauté internationale, elle s'en moque et se perd. Et appelez tous vos amis vivants à l'étranger ou les amis étrangers si vous en avez, tous sont unanimes à dire que le Burundi vient de faire honte à l'Afrique ! En une seule année 2009, le pouvoir CNDD-FDD avait fait passer le Burundi du 130^e au 160^e rang sur l'échelle de la bonne gouvernance au niveau mondial, à cause de ces dirigeants les

plus corrompus que le Burundi ait connu. Avec ce qui vient de se passer, nous avons le regret de constater que le Burundi est classé dernier sur l'échelle de la démocratie au niveau mondial ! 2) À À Des massacres, assassinats et emprisonnements politiques sous couvert de simulacres électoraux. Se sentant légitimé non pas par le peuple, mais par les déclarations tristes dangereuses d'une partie de la Communauté internationale présente à Bujumbura, et sous prétexte de protéger les simulacres électoraux en cours, le régime a entrepris depuis quelques jours un vaste mouvement de violations massives des droits de l'homme dont sont victimes les membres des Partis formant la coalition ADC-IKIBIRI comme en témoignent les faits qui suivent : a) À À À Plusieurs militants du MSD, du FNL, de l'UPD et bien d'autres membres de l'Alliance ont été assassinés en groupes ou pris isolément par des policiers sous les ordres du pouvoir en place. Dans un laps de temps ne dépassant pas un 15 jours, plus d'une quinzaine de victimes ont été recensées. b) À Plusieurs dirigeants et militants du FRODEBU, du FNL, du MSD et de l'UPD ont été emprisonnés sous divers prétextes fallacieux, sans aucune raison apparente. D'autres subissent régulièrement des menaces de mort, d'emprisonnement de la part des agents du Parti au pouvoir, sous prétexte qu'ils n'ont pas élu le CNDD-FDD. A moins d'un mois, plus d'une centaine de militants ont subi ce sort, uniquement pour les priver de leur liberté de circulation ou pour les faire disparaître définitivement, sous le couvert complaisant du pouvoir en place et des prétendus observateurs internationaux, qui n'ont dans leur cahier des charges cette phrase ridicule que l'on entend jamais dans les démocraties occidentales : « Les élections ont été entachées de quelques irrégularités qui ne sont pas de nature à remettre en cause les résultats » c) À À À Beaucoup de citoyens se sentant menacés dangereusement par ce plan diabolique du pouvoir en place sont en train de fuir le pays. Et pourtant, le pouvoir en place appuyé par une partie de la communauté internationale inconsciente de la gravité de la situation, continue à clamer très haut que la sécurité est totale au cours de cette période électorale. d) À À À Les représentants de l'Eglise catholique, tant respectés par le peuple, sont en train de tomber dans la tragédie, comme malheureusement c'est toujours le cas pour les différentes tragédies qu'a connues le Burundi. En effet, comment comprendre qu'ils osent déclarer en pleine messe que les citoyens qui ne se présenteront pas au vote seront punis sévèrement ? Ne pas voter est un droit le plus absolu de tout citoyen burundais, et les prêtres qui font le relais des messages d'intimidation du parti au pouvoir ne l'ignorent pas. Cette position tendancieuse de l'Eglise dans les affaires politiques est de nature à diviser le peuple burundais. 3) À À À Conclusion Pour tous ces faits décrits ci-haut, la coalition ADC-IKIBIRI porte à la connaissance de tout le peuple burundais et à la Communauté internationale ce qui suit : 1) À À À La coalition ADC-IKIBIRI réitère sa position qu'elle ne reconnaîtra jamais un prétendu Président ou République, illégal et illégitime, mis en place par ces simulacres électoraux anticonstitutionnels et illégaux qui sont en train d'être mis en avant par la CENI et le Parti au pouvoir. 2) À À À La coalition ADC-IKIBIRI dénonce publiquement les massacres, assassinats et emprisonnements politiques, commis sous couvert de simulacres électoraux dont se rend coupable le pouvoir en place. Elle se réserve le droit de faire l'inventaire de tous ces massacres et autres graves violations pour les porter devant les juridictions nationales et internationales compétentes, d'autant plus que les auteurs, dont principalement les agents de la documentation répondant directement aux ordres de la présidence de la République sont connus du public. 3) À À À L'ADC-IKIBIRI lance un appel de plus à toute la Communauté Internationale pour qu'elle arrête définitivement de soutenir ces montages électoraux anticonstitutionnels et illégaux qui sont en train de dégénérer dans une tragi-comédie à travers laquelle des citoyens burundais sont en train d'être assassinés et emprisonnés. 4) À À À L'ADC-IKIBIRI lance un appel à la nation entière dans toutes ses composantes, simples citoyens, dirigeants, société civile, confessions religieuses, etc. pour qu'elle sorte de sa torpeur, et refuse de permettre la destruction de la Nation. 5) À À À La coalition ADC-Ikibiri prend acte la période intermédiaire dans laquelle nous venons d'entrer. En effet, le mandat présidentiel s'étant achevé le 28 juin et qu'il y a eu référendum et non élection, lequel référendum n'est pas notre constitution, nous considérons que le post de Président est vacant, jusqu'au jour où il y aura élection. 6) À À À Étant, attachés aux idéaux de la paix et considérant que le pays ne doit pas basculer dans le chaos constitutionnel à cause des fautes commises par des dirigeants corrompus, criminels de carrières, cyniques et inconscients, nous prenons acte de l'état intermédiaire, et nous tendons la main au président intermédiaire pour qu'ensemble nous discutons l'achèvement de cet intermède et des modalités pour des élections pour y mettre fin. 7) À À À Enfin, l'ADC-IKIBIRI propose un dialogue avec tous les partenaires politiques et sociaux burundais afin que le pays puisse sortir de cette impasse dans lequel il est malheureusement tombé malgré lui. Fait à BUJUMBURA le 30 juin 2010 Pour l'ADC-IKIBIRI À Honorable Nyangoma Léonard Porte-Parole